

Nouvelles modalités d'études de santé

UBO janvier 2020

Anne Lagadec / CAP'AVENIR

www.univ-brest.fr/cap-avenir/

Objectifs de la réforme

- mieux former, mieux orienter et mieux insérer les futurs professionnels de la santé.
- diversifier les voies d'accès aux filières de santé
- → suppression de la PACES et du numerus clausus (représentatifs d'un système d'admission basé sur une sélection drastique écartant de nombreux candidats pourtant prometteurs)

À la rentrée 2020

- Toutes les universités mettront en place de nouvelles modalités d'accès aux études de santé (maïeutique, médecine, odontologie, pharmacie)
- Accès après une, deux ou trois années d'études supérieures de santé.
- Chaque étudiant pourra présenter sa candidature aux études de santé deux fois.
- [lien page site ministère](#)

Accès L1

Les lycéens pourront ainsi choisir entre

- plusieurs parcours, intégrés dans les mentions de licence (une licence avec une option "accès santé" (L.AS))
- un parcours spécifique "accès santé", avec une option d'une autre discipline (PASS).

